

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2008)
Heft: 1781

Artikel: La sous-enchère salariale n'est pas encore sous contrôle : l'efficacité des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes reste à démontrer
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012493>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'essence à prix d'or noir

Un litre de sans plomb à 2 francs et pas d'effet bénéfique pour l'écologie

Yvette Jaggi (24 mai 2008)

Les Verts n'ont jamais craint de se rendre impopulaires en préconisant une augmentation massive du prix de l'essence à la colonne comme un mal salubre. Un tel renchérissement devrait à la fois provoquer une diminution de la consommation et donc du trafic motorisé individuel, constituer un encouragement au transfert modal et générer des moyens supplémentaires pour financer une mobilité durable.

Fort bien. Sauf que ce beau cercle vertueux ne sera pas déclenché par la spectaculaire augmentation du prix de l'essence sans plomb, qui va

prochainement passer la barre des deux francs le litre comme l'a déjà fait le diesel. D'une part, les automobilistes semblent peu portés à modifier leurs comportements; ils râlent mais paient. Et d'autre part, les hausses de prix n'ont pas davantage de motivations écologiques que leurs bénéficiaires. Schématiquement dit, la spéculation qui se déchaîne sur les marchés du pétrole sert à financer l'aménagement de golfs et de piscines dans le désert ou la construction d'immeubles et d'équipements à contre-climat. Qui osera faire le bilan énergétique de Dubaï?

Et les Verts voudront-ils dénoncer un renchérissement qu'en général ils souhaitent mais qui s'avère en l'occurrence totalement inefficace et même nuisible de leur point de vue? Nul besoin en revanche de s'interroger sur le silence de Hans-Rudolf Merz, trésorier de la Confédération: celle-ci encaisse sereinement, outre l'impôt sur les huiles minérales basé sur la quantité (de 73 à 76 centimes par litre de carburant), la fructueuse TVA déterminée en fonction du prix, taxé au taux dit normal de 7.6%. Plus la spéculation internationale sévit, plus la caisse fédérale se remplit.

La sous-enchère salariale n'est pas encore sous contrôle

L'efficacité des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes reste à démontrer

Jean-Daniel Delley (23 mai 2008)

Les organisations syndicales avaient manifesté leurs craintes à l'égard de l'ouverture du marché du travail à la main d'œuvre européenne. Elles y voyaient la menace d'une sous-enchère salariale au détriment des salariés résidents en Suisse et avaient même menacé de ne pas soutenir les accords de libre circulation des personnes. C'est pourquoi les autorités avaient concédé des mesures dites d'accompagnement autorisant l'Etat à faire respecter les conventions

collectives et les usages en vigueur. Le sujet est à nouveau d'actualité puisque le peuple suisse sera très vraisemblablement consulté l'an prochain sur la confirmation des accords existants et leur extension à la Bulgarie et la Roumanie. Ces mesures d'accompagnement sont-elles efficaces?

La Commission d'évaluation des politiques publiques du canton de Genève donne une réponse très partielle à cette

question. Si son constat ne permet pas de chiffrer avec précision l'importance des abus, il dévoile par contre des lacunes importantes dans le contrôle des conditions de travail et les sanctions lors d'abus avérés. Cette première évaluation ne concerne que le canton de Genève bien sûr, et se limite aux secteurs du marché du travail couverts par une convention collective, soit un peu moins de la moitié des salariés de l'économie privée. Une deuxième évaluation

suivra prochainement qui analysera la situation des secteurs sans conventions.

Dans ces secteurs – par exemple le bâtiment, l'hôtellerie, le commerce de détail, le nettoyage –, les contrôles relèvent de la compétence de commissions paritaires employeurs-travailleurs. Or ces commissions, que la loi prescrit, n'ont pas toutes été constituées ou ne se réunissent jamais, ou encore n'opèrent pas de contrôles sur le terrain mais agissent seulement sur plainte. Et lorsqu'elles agissent, elles ne disposent que

rarement de personnel qualifié et en nombre suffisant.

Les données disponibles ne permettent pourtant pas de brosser un tableau exhaustif et fiable de la situation. C'est à ce niveau que l'effort doit porter en priorité: centralisation des résultats détaillés des contrôles et de la suite donnée en cas de situations non conformes. De cette manière, l'évolution du respect de la réglementation du marché du travail sera possible, tout comme l'adoption de mesures correctives.

La mise en œuvre effective des

mesures d'accompagnement n'est de loin pas satisfaisante. Mais ce n'est pas une raison suffisante pour rejeter l'ouverture du marché du travail aux salariés européens. Cette ouverture reste indispensable au développement de l'économie helvétique et les travailleurs indigènes seraient les premiers à souffrir d'une politique protectionniste. Aux syndicats de s'engager plus activement dans l'application des dispositifs de contrôle et d'exiger les mesures – en particulier l'information des salariés – susceptibles de les rendre plus efficaces.

Les vieux au travail, mais sans contrainte

Démographie oblige, la Suisse devra favoriser le maintien des seniors dans la vie active. Par exemple en réformant le deuxième pilier

Albert Tille (25 mai 2008)

Un quart des Suisses quittent leur emploi avant 65 ans. Avant de relever l'âge de la retraite, mieux vaut inciter les seniors à rester actifs. Pas question, bien sûr, de nier l'influence de la démographie sur le système de sécurité sociale de tous les pays industrialisés. Alors qu'en 1960 les plus de 65 ans ne représentaient que 8,5% de la population, le taux a grimpé aujourd'hui à 13,8 %. Il devrait dépasser 16 % demain, en 2020. Il y a toujours moins d'actifs pour financer les retraites. La Suisse ne fait pas exception à la règle, mais elle est bien placée en comparaison internationale. En France et en Allemagne, 60 % des seniors (55 à 64 ans) sont hors du

marché du travail contre 35 % chez nous. Grâce à cette situation favorable, il n'est pas forcément indispensable de relever l'âge de la retraite en Suisse estime Fabio Bertozzi dans *Les nouveaux défis de l'Etat social*. Pour alléger les finances de la sécurité sociale, on peut agir sur le nombre des personnes actives en favorisant le travail des femmes, la natalité et l'immigration (DP 1776).

Le maintien des seniors sur le marché du travail va dans la même direction. Mais il n'exige pas la contrainte de la retraite à 67 ans ou plus. Le marché du travail va lui-même procéder à certaines corrections. A cause de la faible natalité, toujours

moins de jeunes entreront dans la vie active. La pénurie de main-d'œuvre nous guette. Le réflexe de renvoyer les vieux pour faire de la place aux jeunes, omniprésent dans les années 90, va s'atténuer. Mais il ne faut pas se borner à faire confiance au marché. La première urgence consiste à réformer le fonctionnement du deuxième pilier. Pour la partie obligatoire, le prélèvement est de 7 % du salaire jusqu'à 34 ans. Il atteint 18 % dès 55 ans. Le senior coûte nettement plus cher à l'employeur qui préférera renvoyer un travailleur âgé et le remplacer par un jeune. La Suisse pourrait également s'inspirer de l'exemple de l'Union européenne qui interdit la